



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Département, toujours aux côtés des réfugiés ukrainiens

Le Conseil départemental poursuit son engagement solidaire auprès des familles ukrainiennes arrivées en Meurthe-et-Moselle depuis le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Ce vendredi 1 juillet 2022, les dernières familles ukrainiennes accueillies à la Cité des Paysages de Sion ont quitté le pavillon d'hébergement. Elles ont toutes pu être relogées dans des habitations adaptées à leurs besoins et avec des perspectives durables. Les locaux de la Cité des Paysages reprennent aujourd'hui leurs fonctions initiales d'accueil de groupes scolaires, universitaires, touristiques et de mouvements d'éducation populaire.

L'accueil de ces familles, réalisé en lien avec la préfecture, était au cœur de la mobilisation du Département. Un recensement d'offres d'hébergement, au sein de notre patrimoine et de celui du bailleur départemental mmH, a permis la mise à disposition rapide de deux centres d'hébergement d'urgence départementaux à Velaine-en-Haye dès le 15 mars 2022, où un nouveau bâtiment vient d'être ouvert pour l'accueil des réfugiés, et de la Cité des Paysages à Sion dès le 7 avril 2022, ainsi que la mise à disposition de 10 logements pour de l'hébergement de plus long terme au sein des collèges du département.

Suite à l'offensive russe en Ukraine le 24 février 2022, le Département a pris ses responsabilités en mobilisant ses élus et ses agents, au service du peuple ukrainien, à travers un ensemble d'actions déployées sur plusieurs axes et approuvées par la commission permanente du 7 mars 2022.

D'abord, le Département a, sans aucune réserve, affiché son soutien à l'Ukraine, et ce dès le début du conflit. Des messages ont été et sont toujours diffusés sur les supports de communication du Département (magazine, plaquettes, sites Internet, réseaux sociaux...) ainsi que sur la façade de l'Hôtel du Département. Une plaquette

informative sur les missions des Maisons des Solidarités, traduite en anglais et en ukrainien, a été diffusé à plusieurs centaines d'exemplaires.

L'assemblée a approuvé le déblocage de fonds d'urgence, notamment un soutien financier de 50 000 € à la Croix Rouge Française, au titre de son appel de fonds « Conflit en Ukraine » ou encore un soutien financier de 5 000 € à la Protection Civile de Meurthe-et-Moselle, pour l'acheminement de dons collectés à l'échelle départementale.

Les services sociaux et les agents de la protection maternelle et infantile (PMI) du Département ont réalisé un travail d'accompagnement, toujours en lien avec la préfecture, avec les familles accueillies, mais aussi avec les familles françaises qui accueillent des mineurs ukrainiens confiés par leurs parents, dans le cadre de délégations d'autorité parentale. Des mineurs non accompagnés (MNA) ont été confiés au Conseil départemental, une partie d'entre eux a été accueillie en Familles Solidaires, accompagnées par le service MNA.

Le Département a également organisé une collecte de matériels, au sein de ses agents, au profit des ukrainiens, une opération déclinée dans chaque Maison du Département (MDD). Plusieurs palettes contenant vêtements, jouets, linges de maison, nécessaires de toilette et de cuisine ont pu être distribuées sur les sites d'hébergement d'urgence mis à disposition.

N'hésitez pas revenir vers nous pour tout complément d'information ou demande d'interview.